

NA : Non Applicable

Chapitre « Sécurité au cabinet »

Thème 1 : Sécurité incendie

		Observations	Actions
SEC 1.1 : Les consignes en cas d'incendie et le plan des locaux sont affichés et consultables par tous.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 1.2 : Un ou plusieurs extincteurs sont disponibles dans le cabinet et leurs emplacements sont clairement signalés et indiqués sur le plan des locaux.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 1.3 : Les extincteurs sont contrôlés annuellement par un organisme habilité.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 1.4 : Une formation incendie est réalisée chaque année pour l'ensemble du personnel.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		



Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe « Sécurité incendie » concernant les obligations des cabinets médicaux en matière de moyens de lutte contre l'incendie et formation.

Thème 2 : Sécurité des locaux

		Observations	Actions
SEC 2.1 : Les installations électriques et de distribution de gaz combustible(s) et comburant(s) sont conformes à la réglementation et régulièrement vérifiées par un professionnel habilité.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		

NA : Non Applicable

<p>SEC 2.2 : Les substances inflammables, dangereuses, radioactives sont conservées dans les conditions réglementaires et dans la limite du stockage autorisé.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA</p>		
---	--	--	--



Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets
Cf. annexes : fiche substances dangereuses

Thème 3 : Gestion des risques et situations d'urgence

Objectif : Un programme de gestion des risques est en place dans le cabinet.			
		Observations	Actions
<p>SEC 3.1 : Les principaux incidents pouvant arriver à un patient du cabinet (risques) ont été identifiés (accident allergique, état de détresse vitale, traumatisme, chute d'une table d'examen, effet secondaire d'un médicament...).</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA</p>		
<p>SEC 3.2 : Les principaux incidents arrivant à un patient du cabinet sont identifiés et analysés.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA</p>		
<p>SEC 3.3 : Le cabinet met en œuvre la conduite à tenir pour les prévenir et/ou pour remédier aux incidents arrivés.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA</p>		
<p>SEC 3.4 : Une trousse d'urgence est facilement accessible dans le cabinet, révisée tous les mois et renouvelée après chaque usage.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA</p>		
<p>SEC 3.5 : Le cabinet dispose d'un réfrigérateur réservé exclusivement à la conservation des produits le nécessitant et la température de celui-ci est régulièrement contrôlée.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA</p>		

NA : Non Applicable

SEC 3.6 : Une personne est responsable de la vérification des dates de péremption.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 3.7 : Une liste des numéros de téléphone utiles en cas d'urgence est tenue à jour et affichée.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		



Annexe gestion des risques

Thème 4 : Maintenance des équipements

		Observations	Actions
SEC 4.1 : Le cabinet planifie, assure ou sous-traite la maintenance et le contrôle qualité périodique de ses équipements (responsabilité définie, calendrier planifié).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 4.2 : Un registre consigne pour chaque équipement les opérations de maintenance et de contrôle réalisées.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 4.3 : En cas de panne, une procédure décrit la conduite à tenir et les personnes à contacter.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 4.4 : En cas d'indisponibilité des équipements, leur suppléance est prévue et organisée.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		



Article L5212-1 (Ordonnance n° 2001-198 du 1 mars 2001)

Obligation de maintenance de certains dispositifs médicaux

Article R5212-25

L'exploitant veille à la mise en oeuvre de la maintenance et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite. La maintenance est réalisée soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un fournisseur de tierce maintenance, soit par l'exploitant lui-même.

Décret n° 2001-1154 du 5 décembre 2001 relatif à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité des dispositifs médicaux

Arrêté du 3 mars 2003 fixant les listes des dispositifs médicaux soumis à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité

NA : Non Applicable

Thème 5 : Traçabilité et vigilances sanitaires

		Observations	Actions
SEC 5.1 : Les accidents liés à l'utilisation d'un dispositif médical font l'objet d'une déclaration de matériovigilance.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 5.2 : Tout accident ou effet secondaire grave ou non décrit d'origine médicamenteuse fait l'objet d'une déclaration de pharmacovigilance.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 5.3 : La traçabilité des produits de santé et dispositifs médicaux est assurée (conservation des n° de lot en vue d'une réponse à une alerte sanitaire)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		
SEC 5.4 : Une organisation permettant de répondre à une alerte sanitaire concernant les produits de santé et dispositifs médicaux est en place (alertes AFSSAPS, DGS urgent*...).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA		



Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe « Vigilances sanitaires »
 * Liste de diffusion Service DGS-Urgent : <http://dgs-urgent.sante.gouv.fr/>